

Les organisations syndicales du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ayant demandé audience à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, les délégués accompagnés de représentants élus des personnels enseignants et non enseignants dans les instances du Cnam ont été reçus au ministère par Dominique Marchand, conseillère sociale de la ministre, et Jean-Philippe de Saint-Martin, directeur adjoint de son cabinet, le jeudi 14 février 2008.

Après les présentations d'usage et l'explication du directeur adjoint relative à l'annulation d'un rendez-vous prévu la semaine précédente, la déclaration (disponible sur le blog de Sud) synthétisant les questions, les attentes et les revendications de la délégation a été lue puis remise à nos interlocuteurs.

Les missions

Il nous est précisé qu'aucune lettre de mission n'est rédigée à l'attention du prochain administrateur général de l'établissement et que les rapports des Inspections générales ont démontré qu'une nouvelle gouvernance s'imposait. La ministre tient à la spécificité du Cnam, école de la deuxième chance, à ses missions et n'envisage pas son "universitairisation".

Concernant les missions dont pourrait être investi le prochain administrateur général et la concurrence entre le Cnam et les universités, il nous est répondu que la nouvelle loi ne change rien au fonctionnement des universités, qui ont vocation à se soucier de l'entrée dans la vie professionnelle de leurs étudiants. La qualification des enseignants-chercheurs, leur profil et leurs conditions de recrutement sont inchangés. Il n'y a pas d'interférence avec les statuts du Cnam.

Pour nos interlocuteurs, les missions du Cnam ne sont pas remises en cause. Le problème actuel tient davantage à l'organisation qu'aux missions.

Le réseau

Le manque de clarté des relations avec le réseau est reconnu par le ministère, sur le plan juridique et organisationnel. La défiance des régions envers les centres associés que nous soulignons ne doit pas se traduire pour nos interlocuteurs par la suppression d'un réseau qui fonctionne bien d'après le rapport des inspecteurs (notamment au niveau des inscriptions), qui ne remettent pas en cause son organisation. Il nous est précisé que la volonté ministérielle tend à maintenir le réseau et à travailler sur son aspect juridique, tout en excluant sa nationalisation. La clarification du rapport entre le Cnam et ses antennes pour un service public de qualité à l'abri des dérives financières que nous réclamons fera partie des missions du nouvel administrateur général, nous dit-on, sans qu'une réforme des statuts soit prévue.

D'après nos interlocuteurs, ils ont appris par nous le projet de fondation annoncée par l'administratrice générale. La loi le permet et le conseil d'administration peut le décider.

Les dysfonctionnements budgétaires et statutaires

Les dépenses supplémentaires et les dysfonctionnements pointés par les Inspections générales impliqués notamment par l'existence de pôles non statutaires qui prennent un nombre considérable de décisions en matière d'emplois, de recherche, etc. non prévues par le décret de 1988 perdurent sous la responsabilité du ministère. L'existence des pôles dessaisit les services centraux.

Chaque pôle définit sa politique. L'offre de formation et les tarifs sont difficilement lisibles. Beaucoup de chantiers sont ouverts en même temps. L'école d'ingénieur n'a pas de statuts.

Nos interlocuteurs reconnaissent la nécessité urgente de faire cesser les pratiques budgétaires non conformes à la loi.

Les instances

Nous dénonçons les commissions opaques vidant de leur sens les instances démocratiques et réglementaires devenues des chambres d'enregistrement et entraînant une forte démotivation des personnels, du conseil de perfectionnement antidémocratique, d'un conseil d'administration ne jouant pas son rôle et entérinant les décisions de structures annexes. Le contrat quadriennal n'a par exemple pas été discuté en conseil d'administration. Le comité technique paritaire dont le rétablissement a été revendiqué par les organisations syndicales est informé *a minima*. Le musée, service du Cnam, ne dispose pas d'une véritable instance de concertation. Nous réclamons l'éclaircissement de ce problème de gouvernance et l'implication financière et politique du ministère.

La situation financière

La situation est décrite à nos interlocuteurs. Déclarations contradictoires de l'administratrice générale et du directeur adjoint sur l'obtention par le centre d'enseignement de Paris d'une subvention régionale de cinq millions d'euros, alors qu'il a été constitué en service à comptabilité distincte au prétexte de cette subvention ; nombre de jours de fonds de roulement disponible divisé par vingt ; impossibilité de gérer les conventions par le nouveau logiciel SIFAC ; impossibilité d'engager et d'encaisser depuis des mois... L'état financier est catastrophique depuis trois ans.

Cette dégradation qui pose un problème d'éthique et témoigne de l'incompétence de la direction a lieu sans réaction du ministère dont nous réclamons l'intervention. Les conséquences de la liberté de s'organiser d'un chef d'établissement que nous rappellent nos interlocuteurs sont payés quotidiennement par les agents qui travaillent au Cnam.

La politique immobilière du Cnam est coûteuse pour l'Etat et pour les personnels (dans leurs conditions de travail). Le partenariat public-privé est une mauvaise solution dénoncée par la Cour des comptes.

Les personnels

Nous réclamons que l'assainissement de la gestion de l'établissement ne se fasse pas au détriment des personnels, notamment des contractuels employés à des fonctions pérennes, qui sont passés de cinquante à trois cents en dix ans.

La gestion des personnels par le Cnam est déficiente. Aucune réponse satisfaisante n'est apportée aux précaires disposant de contrats de dix mois renouvelés au cours des années. Les outils de gestion du personnel et le dialogue social sont insatisfaisants. La rotation des personnels est très importante.

Des cadres gravement mis en cause par les rapports des Inspections continuent de décider de la notation, de l'embauche, de l'affectation et des primes de nombreux agents.

Il nous est répondu que la résolution de ces problèmes sera la tâche du prochain administrateur général.

L'enseignement et la recherche

Le manque d'information des auditeurs et la défaillance des mesures transitoires dans le cadre de la réforme LMD (licence, master, doctorat), ainsi que la question de l'homologation des diplômes sont des sujets de préoccupation dont nous faisons part à nos interlocuteurs. Tout comme le péril qui pèse sur les conditions d'exercice des enseignants-chercheurs et l'inadaptation de certains laboratoires de recherche.

La direction s'est lancée dans le LMD sans concertation. Le mépris, l'incompétence, l'affranchissement de la réglementation sont de mise. Les redéploiements de postes ont lieu uniquement sur le hors temps de travail, alors que le Cnam est pilote pour les formations d'ingénieurs en alternance. Il n'existe pas de politique concertée.

Nous regrettons l'illisibilité des décisions de la direction et la gouvernance désastreuse de l'établissement. Nous réclamons un débat national sur l'orientation du Cnam.

Après environ une heure d'entretien nous avons pris congé de nos hôtes en réaffirmant notre exigence qu'aucune décision engageante pour le Cnam ne soit prise par la direction partante qui a sévi dix ans durant, soutenue par le ministère, pour le résultat calamiteux que les auditeurs et les personnels subissent quotidiennement.